

# Ils manifestent contre la dépendance financière au sein du couple



Le faux député qui tranche le lien unissant les couples : une façon symbolique d'illustrer le problème.

PHOTO : CO

Armé d'une machette en plastique, un faux député de la majorité tranche le lien qui unit un couple dont l'un des conjoints est une personne en situation de handicap.

C'est l'image choisie ce jeudi 16 septembre à Angers pour illustrer symboliquement le problème soulevé par la bonne soixantaine de manifestant(e)s qui relayaient un appel national lancé par une vingtaine d'organisations. Réunis à 13 h 30 sur la place Imbach, ils se sont rendus en cortège jusqu'à la préfecture sur la musique de la marche nuptiale de Mendelssohn et en scandant des slogans tels que : « Le mariage pour le meilleur... et surtout le pire ».

Derrière la mise en scène, on trouve une vraie revendication qui concerne la « déconjugalisation » de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). De quoi s'agit-il ? L'AAH permet aux personnes en situation de handicap de toucher une aide d'un montant maximal de 903,60 € par mois, après accord d'une commission spéciale. 1,2 million de personnes en bénéficient actuellement, dont 270 000 qui vivent en couple.

## Dépendance financière

Le problème, c'est que pour les adultes handicapés vivant en couple avec une personne qui travaille, cette allocation est diminuée, voire carrément supprimée en fonction du salaire du conjoint ou de la conjointe.

Les personnes concernées « sont ainsi maintenues dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire », souli-

gnent les associations. « D'où aussi la difficulté à construire une vie familiale digne de ce nom », ajoute Katherine Rémy-Lefevre, représentante départementale de l'APF France Handicap.

Pour faciliter l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées, les manifestant(e)s demandent donc de ne plus tenir compte des revenus du partenaire, autrement dit de déconjugaliser l'AAH.

Le 17 juin dernier, dans une ambiance houleuse, la majorité des parlementaires LREM et MoDem s'est opposée à cette déconjugalisation à l'occasion d'un vote qualifié de « méprisant » par les associations, et alors que les groupes d'opposition s'étaient prononcés favorablement.

Le gouvernement et la majorité se justifient en rappelant que la situation conjugale est prise en compte dans le calcul de tous les minima sociaux et dans le système fiscal, et aussi que la solidarité familiale prime sur la solidarité nationale.

Le texte sera examiné de nouveau le 12 octobre prochain par le Sénat, d'où cette mobilisation. Les manifestant(e)s ne désespèrent pas d'obtenir finalement gain de cause. Les représentants de l'APF France Handicap souhaitent maintenant que les députés LREM et Modem du Maine-et-Loire entendent leur point de vue. « Je suis toujours prête à faire de la pédagogie », souligne Katherine Rémy-Lefevre.